Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 085-200059079-20261022-D05_09_2026-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 22 octobre 2026 à 19:30

En exercice : 33
Présents : 23
Excusés : 8
Absents : 2

Date de la convocation :
15/10/2026

Président de séance :
Jean-Louis ROY

Secrétaire de séance :
Béatrice COULON

N° interne de l'acte :
D05_09_2026

jeudi 22 octobre 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Sèvremont s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle les Lavandières - La Pommeraie-sur-Sèvre.

Membres présents :
Laurent BALDOVINI, Blandine BEAUPERIN, Alexandra BITEAU, Mélanie CHARPENTREAU, Béatrice COULON, Laurent DESNOUHES, Laurent GABORIT, Bernard GUILLOTEAU, Nadège HOEPPE, Stéphanie JEUNOT, Flavie LIAIGRE, Pédro MARTINEAU, Frédéric MOUSSET, Anne-Marie PAILLAT, Marie-Christine PROUST, Hervé PUAU, Simon RAMPILLON, Charlène RANTIERE, Sylvie RAUTURIER TEILLET, Christian RIGAUDEAU, Jean-Louis ROY, Alain SCHMUTZ, Nicolas STEENO

Membres excusés et représentés par pouvoir :
Yannick CLERCQ (donne pouvoir à : Stéphanie JEUNOT), Oriane COUTAND (donne pouvoir à : Alexandra BITEAU), Emilie DURAND (donne pouvoir à : Sylvie RAUTURIER TEILLET), Florian PELATAN (donne pouvoir à : Marie-Christine PROUST), Julie RIBARDIERE (donne pouvoir à : Jean-Louis ROY), Adeline YVAI-NURDIN (donne pouvoir à : Laurent DESNOUHES)

Membres excusés
Albert CORNUAU, Raphaël ROTURIER

Membres Absents :
Johann PASQUEREAU, Sandrine VIGNIAL

FINANCES
Amortissement d'un véhicule acquis par la commune

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs aux règles d'amortissement des immobilisations des communes ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

Considérant que les communes de plus de 3 500 habitants sont soumises à l'obligation d'amortissement de leurs immobilisations, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2026 aux durées d'amortissement des immobilisations de la commune et prévoyant que la durée d'amortissement pour les véhicules d'occasion sera décidée par délibération en fonction de l'année de mise en service du véhicule, de son kilométrage et de son prix d'achat ;

Considérant que la commune a acquis un véhicule destiné aux besoins de ses services ;

Monsieur le Maire indique que la collectivité a procédé à l'acquisition d'un véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Nature : véhicule
- Marque et modèle : Peugeot E-208
- Kilométrage : 36 181 km
- Date d'acquisition : 18/09/2026
- Montant : 13 207,76 €

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 085-200059079-20261022-D05_09_2026-DE

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose :

- De fixer à 6 ans la durée d'amortissement du véhicule acquis par la commune.
- D'appliquer cette durée à compter de la date d'acquisition du véhicule.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés approuve la proposition de Monsieur le Maire.
Vote : unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Pour extrait certifié conforme
Fait à Sèvremont
Le Maire Jean-Louis ROY

Le Secrétaire de séance,

Béatrice COULON

MAIRIE DE SEVREMONT
85700